Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 3

Artikel: Le château de Martigny
Autor: Borgeal, H. Gay du
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-6363

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CHATEAU DE MARTIGNY

I

Le touriste qui visite la pittoresque vallée du Rhône aperçoit à l'entrée de la plaine de Martigny, sur le roc escarpé qui s'avance à la base du Mont-Ravoire, les ruines imposantes d'une construction féodale. Dominant une massive enceinte de remparts démantelés, une forte tour se dresse encore altière, menaçante. A ses pieds, la Dranse roule ses flots pressés et enserre contre la roche les toits brunis du bourg de La Bâtiaz.

Ces vieux murs sont les débris d'un château fort qui appartenait aux princes-évêques de Sion et qui fut probablement bâti dans les premières années du XIIIe siècle. Quelques écrivains ont cru qu'il avait été construit par le comte Pierre de Savoie. C'est une erreur ; ce dernier ne fit que le réparer.

Les évêques avaient placé là cette forteresse, comme une colossale sentinelle, pour protéger les frontières de leur comté, que marquait, à quelque distance, le cours du Trient.

Cette importante position, commandant et la plaine du Rhône et la voie du Mont-Joux, leur avait-elle été indiquée par quelques restes de l'art romain ? Peut-être. Car il est probable qu'après la bataille d'Octodure, qui assura aux Romains la possession de la Vallée Pennine, ce point stratégique n'échappa point au regard du conquérant ; il dut le fortifier pour défendre et contenir en même temps la contrée nouvellement occupée.

Il est peu vraisemblable que les indigènes, les Véragres, aient songé à élever sur cette roche quelque ouvrage de défense. Dans ses *Commentaires*, Jules César parle de

la prise de plusieurs forts, qui existaient sur le territoire des Nantuates, mais il n'en mentionne aucun sur celui d'Octodure, dont il donne une complète description. Il semble que si un *castellum* quelconque s'y fût trouvé, il en eût certainement parlé, car nul écrivain militaire mieux que lui ne décrivit une topographie plus exacte et plus détaillée de lieux occupés par des armées belligérantes.

Le château de Martigny — qui formait l'une des principales places fortes du comté épiscopal — était placé sous le commandement d'un châtelain, officier électif et vassal de l'évêque, lequel, en temps de paix, avait sous ses ordres un nombre déterminé et relativement restreint d'hommes d'armes.

Le premier châtelain qui nous soit connu et qui paraît en 1233, est Amédée de Rarogne, dont la famille a laissé un nom célèbre dans l'histoire du Valais.

On ignore si, aux premiers siècles, ces officiers participaient à l'exercice de la justice. Les lettres de nomination délivrées à François de Compey ne paraissent lui conférer que des attributions militaires et administratives. Il est vrai qu'à cette époque il y avait une parfaite confusion de pouvoirs. Voici cette charte :

« Nous Aymon [1], évêque, nommons notre neveu François de Compey, chevalier, homme lige de l'Eglise de Sion, châtelain du château de Martigny et recteur de notre juridiction et de tous les biens que nous possédons dans le vidomnat de Martigny, ainsi que de la terre de Montreux, pour une année, aux gages de 50 livres. Il doit placer dans le château 9 clients [2] et 3 guetteurs. 1333, 13 janvier. »

[1] Aymon III de la Tour.

[2] Sergents d'armes.

Remarquons qu'à l'origine on trouve dans le gouvernement épiscopal quelques officiers généraux désignés sous le titre de *rector*, dont les attributions, dit M. Gremaud, nous sont inconnues. Cet auteur estime que ces attributions devaient être analogues à celles du bailli. En effet, le mot latin *rector* désigne plutôt un administrateur qu'un juge.

Si, à cette époque, les châtelains de Martigny possédaient les pouvoirs judiciaires dont ils ont eu plus tard l'exercice, ils ont dû nécessairement laisser une partie de la juridiction aux vidomnes et remplir l'office qui, dans plusieurs localités, était confié aux majors. Ces derniers avaient ordinairement l'omnimode juridiction pendant dix mois de l'année, tandis que les vidomnes ne siégeaient, en général, qu'aux mois de mai et d'octobre.

Au nombre des châtelains épiscopaux dont les noms nous sont parvenus, citons encore Rodolphe, métral de la cour épiscopale (1281), Nanthelme d'Ayent, donzel (1315), Nicod Tavelli, chevalier (1350). L'office de châtelain était souvent tenu par un lieutenant: Jean, métral de Versoya, vice-châtelain de Martigny, assiste comme témoin dans l'acte de délimitation des pâturages entre Martigny et Bovernier (1346).

De 1384 à 1475, les comtes de Savoie, maîtres du Bas-Valais, placèrent dans leur château de Martigny des officiers de leur choix.

II

La maison de Savoie avait dans le Valais de nombreuses possessions, au milieu desquelles la châtellenie de Martigny se trouvait entièrement enclavée. Par sa situation, ce domaine de l'Eglise de Sion devait nécessairement tenter la convoitise des comtes. Car si Saint-Maurice, dans le Chablais, leur livrait la clef de la vallée

du Rhône, le fort de Martigny commandait le cours supérieur du fleuve et l'entrée des vallées de la Dranse.

Aussi ces dynastes surent-ils habilement profiter des luttes intestines qui éclatèrent si souvent en Valais, pour imposer leur intervention et dicter leur volonté, jusqu'au jour où, vaincus sous les murs de Sion, ils durent définitivement abandonner le Bas-Valais.

Ce fut dans la guerre qui eut lieu entre le comte Pierre de Savoie et l'évêque Henri Ier de Rarogne, que Martigny vit, pour la première fois, flotter sur son fort les couleurs savoisiennes. En 1259, le comte investit le château, qui lui demanda un siège en règle. Les mangoneaux — grosses poutres suspendues dont l'extrémité armée d'une fronde de cuir jetait d'énormes pierres — étaient en mouvement pour ébranler les murailles. En même temps, les mineurs, protégés sous des abris recouverts de cuirs crus, sapaient les murs assis sur le roc. Enfin, en janvier 1260, un pan de mur tomba et fit brèche ; le château fut pris et le vainqueur put se porter sur Sion, en enlevant sur sa route un autre château épiscopal à Ardon.

L'évêque, contraint de demander la paix, se soumit au payement de tous les frais de guerre ; à titre de garantie, il dut remettre en hypothèque au comte le château de Martigny, ainsi que ceux du Crest et de Chamoson, le 2 juillet 1260. Le 5 septembre suivant, il se vit forcé de lui céder ses seigneuries et ses châteaux situés au-dessous de la Morge de Conthey, tandis que le comte lui abandonnait en retour les fiefs qu'il possédait au-dessus de cette rivière.

C'est après cet échange que Pierre de Savoie répara peut-être le château de Martigny, œuvre qui en tout cas demeura inachevée ; car, huit ans plus tard, le 14 novembre 1268, le successeur de Pierre, par un nouveau traité, rétablit Henri Ier de Rarogne dans ses possessions, — et

le 7 mars 1281 le chapitre de Sion accordait à l'évêque Pierre d'Oron, pour six ans, la perception des premiers fruits des bénéfices vacants pour l'aider à reconstruire le fort de Martigny « membre honorable et de défense de l'Eglise de Sion ».

Le châtelain Rodolphe fut chargé de la direction de ces travaux, dont le prix fut fixé à 2400 livres mauriçoises, somme qui représente aujourd'hui une centaine de mille francs environ.

Le château fut ainsi complètement relevé.

Le 10 juillet 1327, l'évêque Aymon III de la Tour contracta une alliance avec Henri, dauphin, baron de Montauban, Guigues VIII, dauphin de Viennois, et Hugues, dauphin, seigneur de Faucigny, dans le but de pourvoir à la défense du Valais et du Faucigny.

Par ce traité, conclu spécialement en vue du comte de Savoie, les princes dauphins s'engageaient à entretenir à leurs frais, dans le fort de Martigny, et cela en temps de guerre, 10 clients armés de l'épée, du bouclier, de la lance et de la cervellière de fer, et à fournir 50 hommes d'armes bien équipés, à la solde de 10 florins par mois. L'évêque pouvait nommer un commandant du château, choisi parmi les vassaux du baron de Faucigny.

Cependant, il ne paraît pas que cet état de choses ait donné lieu à une prise d'armes, car les documents sont muets à ce sujet.

L'évêque Edouard de Savoie avait racheté du comte Amédée VI, son parent, les biens de la famille de la Tour, dont le représentant, le sire Antoine de la Tour-Châtillon, le meurtrier de l'évêque Guichard Tavelli, avait dû, après son crime, s'enfuir du Valais. En garantie du prix d'acquisition, s'élevant à 46,000 florins d'or, il remit les châteaux de la Soie, de Montorge et de Martigny au comte de Savoie, qui désigna les frères Aymon et Philippe

de Poypone et Mermet Rongeti, notaire, comme châtelains de ces places (9 juillet 1376).

Cette convention mécontenta les Valaisans et attira à Edouard leur disgrâce. En effet, en livrant à l'ennemi héréditaire les principales forteresses de la vallée, l'évêque ne prenait guère en mains les intérêts de ses administrés.

Aussi, à peine la mort eût-elle fait descendre dans la tombe Amédée VI, dont la présence avait seule pu maintenir Edouard sur le siège épiscopal, que les patriotes coururent aux armes, chassèrent leur prince-évêque, s'emparèrent des possessions que la Savoie avait dans le Bas-Valais et pénétrèrent même dans le Chablais.

Amédée VII, célèbre dans les tournois sous le nom de comte Rouge, irrité de l'outrage infligé à un membre de sa maison, réunit une armée et vint camper devant Sion. La ville, malgré une valeureuse résistance, fut enlevée, mise à sac, incendiée. Le 21 août 1384, les Valaisans durent souscrire à un traité qui abandonnait au vainqueur tout le territoire bas-valaisan, jusqu'à la Morge de Conthey.

A Martigny, les châtelains épiscopaux firent ainsi place aux châtelains savoisiens. L'un de ces derniers, Mermet de Vendoures, paraît comme juge dans une sentence arbitrale portée entre Pierre, covidomne de Martigny, et les syndics de ce lieu, sentence condamnant le covidomne à participer aux frais et aux dépenses occasionnés par les travaux publics (1407).

Le châtelain représentait à Martigny l'autorité des princes de Savoie. Amédée VIII, en confirmant aux hommes de cette châtellenie les usages et coutumes dont ils avaient joui sous la domination des évêques de Sion, lui donne l'ordre de protéger et de défendre les habitants dans l'exercice de ces privilèges (7 avril 1407).

Mais la fortune a ses retours et ses surprises. Le 13 novembre 1475, l'armée savoisienne était à son tour battue et mise en fuite sous les remparts de Sion. La plaine bas-valaisanne et ses places fortes furent reconquises. Le château de Martigny ne put résister au choc du vainqueur, il fut pillé, brûlé et en partie ruiné.

L'évêque Jodoc de Silinen (1482-1496), qui marqua son épiscopat par d'importants travaux d'utilité publique, restaura et releva le fort.

Celui-ci devait cependant être encore le théâtre d'un dernier et dramatique épisode

Dans les premières années du XVIme siècle, Georges Supersaxo, à la tête de nombreux partisans, s'était révolté contre l'évêque de Sion, le célèbre cardinal Mathieu Schiner. La plaine du Rhône devint la proie de la guerre civile. Les insurgés portèrent le fer et le feu dans les manoirs épiscopaux. Le château de Martigny ne tarda pas à être attaqué. Mais il ne fut emporté qu'après une longue et terrible résistance.

Le vainqueur, furieux des pertes que lui avait fait subir la vaillante garnison, se livra sur elle à une horrible tuerie ; le sang coula, ce fut pitié... Sur le roc rougi rebondissaient les corps des hommes d'armes qu'on précipitait sans relâche dans les flots de la Dranse. La nuit, une nuit sans étoiles, vint mettre fin à cette sinistre besogne. Dans la grande cour du château, à la lueur des torches, la soldatesque fêtait dans l'orgie sa sanglante victoire.

C'était le 15 janvier 1518.

Quelques mois après, les partisans achevèrent la ruine du fort en le livrant aux flammes.

Les communes du Bas-Valais durent payer, pour les frais de ce siège, la somme de 12,200 florins.

La Tour de la Bâtiaz — c'est le nom que l'on donne

actuellement à cet ancien château fort — a seule résisté aux ravages du feu et des autans. On peut encore aujourd'hui, à l'aide d'un escalier conservé dans son épaisse muraille, en atteindre le sommet d'où le regard, surpris et charmé, se repose sur un de ces admirables panoramas que présente la sereine et majestueuse beauté des Alpes valaisannes [1].

H. GAY DU BORGEAL.

LA TABATIÈRE DU GÉNÉRAL DE LA HARPE

M. H. Mayor, appelé à préparer, pour l'Exposition nationale de Genève, une *Notice historique sur les Ecoles normales vaudoises,* nous transmet cet extrait des archives de l'Ecole :

Le 30 mars 1838, Monsieur le Président du Comité « communique la nouvelle de la mort de Monsieur le » général de la Harpe et demande s'il ne conviendrait » pas que le Comité témoignât sa reconnaissance à un » bienfaiteur aussi chaud et aussi zélé de l'Ecole Normale. » On décide que le Comité se rendra, avec MM. les » Instituteurs, au convoi du général de la Harpe, et qu'on » invitera aussi les élèves à le suivre. »

De temps en temps, l'Ecole recevait, en faveur des élèves les plus pauvres ou pour achat de livres, des dons de personnes généreuses, de Monsieur Perdonnet, de la Classe de Lausanne, du général de la Harpe.

Le 24 septembre, « M. le Président rappelle que Mon- » sieur le général de la Harpe a légué à l'Ecole Normale » une tabatière en or garnie de diamants, et un étui en » or, pour être vendus au profit de cette Ecole.

[1] *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, publiés par M. Gremaud dans les *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande ;* tomes XXIX-XXXVIII de la publication. — B. Rameau, *Le Vallais historique.* — Cibrario, *Historia di Savoia.*